

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 21 février 2018 relatif à l'admission aux
subventions d'un établissement d'enseignement secondaire
ordinaire dans la commune de Rixensart**

A.Gt 17-07-2019

M.B. 30-01-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement;

Vu le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 août 2016 relatif à la demande d'admission aux subventions des établissements scolaires;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 relatif à l'admission aux subventions d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire dans la commune de Rixensart;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 8 juillet 2019;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 17 juillet 2019;

Sur proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2018 relatif à l'admission aux subventions d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire dans la commune de Rixensart, à l'article 1^{er}, les mots «à la date du 1^{er} septembre 2019, sous réserve de la conclusion d'un contrat de bail avant le 1^{er} juin 2019, pour l'accueil des élèves jusqu'au 31 août 2021 au plus tard, sur le site dit «Mazerin», situé rue du Cerf, 200, à Genval» sont remplacés par les mots «à la date du 1^{er} septembre 2019 sur le site de l'ancienne école communale de la Bruyère sise rue de la Bruyère, 98, à 1332 Genval, pour l'accueil des élèves jusqu'au 31 août 2021 au plus tard».

Article 2. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 juillet 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS